

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 Février 2014

1) Compte rendu des commissions

a. BATIMENTS

Mr MARY indique que la commission s'est réunie le Samedi 8 Février avec pour ordre du jour principal l'analyse des résultats de l'appel d'offres de la salle de gym.

DOSSIER PHOTOVOLTAIQUE :

*** RESULTAT D'APPEL D'OFFRES DU MARCHE PHOTOVOLTAIQUE DE LA SALLE DE GYM**

Mr MARY rappelle que l'appel d'offres portait sur :

- lot N° 1 : la fourniture et la pose d'un bac acier isolé
- lot N° 2 : l'installation photovoltaïque sur la salle de gymnastique

Mr MARY présente le rapport d'analyse des offres réalisé par le CRER et rappelle les critères retenus pour le jugement des offres des 2 lots (lot 1 : qualité technique et prix ; lot 2 : valeur technique et rentabilité).

Mr MARY indique que 16 sociétés ont répondu soit pour un lot, soit pour les 2.

Certaines entreprises n'ont pas pu être retenues car leurs réponses n'étaient pas conformes aux prescriptions du cahier des charges.

Après analyse et classement des offres selon les critères retenus, il apparaît que l'Entreprise FRADIN BRETTON arrive en 1^{ère} position pour les 2 lots.

Lot 1 : Base : 34.752,11 € HT

Option 1 : 1.616,60 € HT (changement des dalles)

Option 2 : 2.590,20 € HT (renforcement de la charpente)

Lot 2 : Base : 47.000 € HT

Après consultation du rapport d'analyse, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise FRADIN BRETTON.

***DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DE LA SALLE DE GYM (FREE)**

Suite au résultat de l'appel d'offres pour l'installation photovoltaïque de la salle de gymnastique, Mr le Maire et Mr MARY précisent qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Régional dans le cadre du FREE (Fonds Régional d'Excellence Environnementale).

Mr le Maire indique que l'on peut espérer 12.000 euros de subvention.

Le conseil municipal est d'accord et donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de déposer la demande de subvention.

***AVENANT MARCHE PHOTOVOLTAIQUE ECOLE HENRI DES**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de passer un avenant au marché avec l'entreprise AUGER de BOISME.

Il a pour but l'ajout d'une prestation d'installation et de mise en service d'un système de suivi de la production comprenant :

- L'installation du système de suivi de production photovoltaïque
 - Le câblage entre le box internet de l'école et le système de suivi
 - Le paramétrage et la mise en service de ce système.
- Le montant de l'avenant est de 723,83 € HT ce qui porte le marché à 58.039,19 € HT.
Accord du conseil.

***PRESENTATION DU BUDGET ENERGIE**

Mr MARY présente le compte administratif 2013 du Budget énergie.

Investissement Recettes :

Total : 137.000 € se décomposant ainsi :

- 117.000 € dont 70.000 € réalisé correspondant au versement effectué par la commune
- 9.000 € de subvention au titre du FREE pour l'Ecole
- 11.000 € de subvention au titre du FREE pour la Salle de gym

Investissement Dépenses :

Total : 137.000 € se décomposant ainsi :

- 80.000 € pour l'Ecole dont 52.150,46 € réalisé en 2013
- 57.000 € pour la salle de Gym

Le conseil peut donc constater que la réalisation à l'Ecole a été moins coûteuse que prévu. Par contre, le projet salle de Gym risque de coûter plus cher car les branchements vont être inclus au budget.

Mr MARY précise qu'actuellement il n'est pas possible de retransférer sur le budget Commune les bénéfices de la vente de l'énergie mais il espère que la législation va évoluer.

Après étude du CA, le conseil valide le budget énergie.

FONCTIONNEMENT SALLE DE SPORT :

Mr MARY rappelle que depuis le 1^{er} Janvier la salle multisports est devenue communale et que le fonctionnement et l'entretien sont donc désormais à la charge de la commune.

La salle est maintenant assurée par la commune et le transfert de fournisseur de gaz a également été réalisé.

Travaux en cours ou à réaliser :

- L'entreprise Sanitherm est intervenue pour réparer la VMC qui pose problème.
- Chauffage : étude en cours pour déporter la commande de chauffage de la salle de sport afin que le public ne rentre pas dans le local technique. Une idée a été émise « prévoir la coupure générale qui couperait tout sauf la VMC ».

La commission bâtiment a émis l'idée qu'il y ait un référent qui soit désigné pour chaque salle (membre du conseil municipal ou employé communal) afin que les dysfonctionnements soient réglés au plus vite.

Mr MARY fait remarquer que les murs de la salle sont très marbrés et préconise de prendre contact avec l'architecte pour voir si cela rentre dans le cadre de la garantie décennale.

b. JEUNESSE

Le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage des rythmes scolaires du 21 janvier a été transmis aux conseillers.

- Restaurant scolaire :

Effectif :

Présence de 183 enfants, 9 occasionnels, 6 personnes pour le service + 1 pour le Pédibus
Parmi ces enfants, 61 enfants sont en maternelle et 33 en CP donc la moitié demande plus de présence et d'aide

Budget 2013 :

Alimentation : 23.128 repas ont été servis pour un coût de 34.253 euros, soit 1.48€/repas (cela représente 3.000 euros de moins qu'en 2012 mais cela est dû au nombre de repas qui a diminué).

Entretien : peu de différence par rapport à l'année passée

Personnel : + 3.000 euros dûs à des arrêts maladie et aux remboursements qui ne sont pas encore tous perçus.

9 : 15 : arrivée de F. CHOLOUX

Prix du repas :

Une augmentation de 2% a été votée en décembre 2013, représentant 5 centimes de plus par repas.

Prix de revient du repas : 50 centimes de plus que l'année dernière

- Garderie périscolaire :

Bilan 2013 :

Augmentation des dépenses : 3639 euros de plus qu'en 2012

Le poste énergie a particulièrement augmenté par rapport à 2012. Une étude plus précise de ce poste sera réalisée pour savoir d'où vient la différence.

Rappel : depuis le 1^{er} Janvier, la compétence Petite Enfance a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Pour la commune cela concerne donc la garderie périscolaire et le CLSH.

La délibération pour l'augmentation des tarifs de la garderie qui avait été prise en décembre a donc été annulée car elle n'a plus lieu d'être. A signaler que pour 2014, l'Agglo2B s'est engagée à garder les tarifs 2013 en vigueur dans chaque commune.

L'Association Familles Rurales qui gère la halte-garderie devra désormais demander la subvention d'équilibre à l'Agglo2B et non plus à la commune.

- Comité de pilotage Rythmes scolaires :

Une enquête a été distribuée aux parents par l'intermédiaire des écoles.

Mme MERCERON indique que suite à cette enquête plusieurs personnes l'ont contactée pour avoir plus de renseignements notamment au niveau du transport scolaire organisé par le Conseil général (existence du transport ou pas le mercredi, horaire) mais également par la commune (transport garderie, école, salle de sport).

Mme MERCERON leur a indiqué que pour la commune le service serait maintenu mais que pour l'instant on n'avait pas d'informations concernant l'organisation qui sera mise en place par le Conseil général.

L'enquête demandait également aux personnes titulaires d'un BAFD ou BAFA de se faire connaître si elles sont intéressées pour encadrer les heures d'activités périscolaires : 3 h d'activités par école (6 h avec les 2 écoles) + périscolaire du matin

Mme MERCERON indique qu'il faudra prévoir une date butoir pour les inscriptions aux activités et au Centre de loisirs du mercredi après-midi afin de pouvoir organiser et encadrer correctement les enfants.

- Commission scolaire élargie : réunion prévue le 18 février à 20 h 00 au restaurant scolaire

- Conseil des jeunes :

Vente de bulbes :

Une nouvelle action « vente de bulbes de printemps » est organisée afin de récolter des fonds pour réaliser la fresque de la Ruelle du Pain.

Cette année encore, les Randonnées Chichéennes ont bien voulu s'associer à l'action et aider les jeunes. Les commandes peuvent être passées jusqu'au 11 Mars.

Des catalogues sont distribués aux conseillers et Mme MERCERON leur propose de récupérer leur commande lors de la prochaine réunion de conseil le 10 mars prochain.

Fresque :

Le conseil des jeunes doit rencontrer l'Association « Les Petits Dadas et les Grands Miroirs » le mercredi 12 Février pour réfléchir à la réalisation de la fresque.

Mme MERCERON précise qu'elle ne fera plus partie du conseil municipal après les prochaines élections mais qu'elle est prête à continuer à suivre bénévolement le projet.

c. VOIRIE

La commission s'est réunie le samedi 8 Février.

- Multi benne :

Mr RENAUDET rappelle que l'an dernier la commune a acheté un camion multi benne.

Un devis pour la fourniture d'une autre benne a été demandé à la Société MATEX.

Ce devis s'élève à : 3.103,62 € TTC

Le prochain conseil statuera sur l'intérêt ou non de cet achat en fonction du budget qui lui sera alloué.

- Devis fleurissement :

Une fois par an, l'employé communal responsable du fleurissement commande à l'entreprise RIPERT du terreau et de l'engrais qui lui servent à réaliser les plantations et l'entretien des espaces verts pour l'année entière.

Cette année, afin de faire jouer la concurrence, 2 devis ont été demandés : un à RIPERT et l'autre à l'Entreprise ROBIN de Chiché.

Devis RIPERT : 835,38 € HT

Devis ROBIN : 1.092,05 € HT

Etant donné l'écart de prix, la commission préfère garder le fournisseur actuel.

Mr RENAUDET, quant à lui, préfèrerait faire travailler les entreprises locales.

Mr MERCERON indique que la différence est quand même importante, presque de l'ordre de 20 %.

Mr RENAUDET demande l'avis du conseil sachant que la commande doit être passée assez rapidement.

Mr le Maire propose donc au conseil de se positionner et de voter pour le choix du fournisseur.

Vote : 11 voix pour l'achat chez RIPERT.

La commande sera donc passée chez le fournisseur habituel.

- Incendie :
Mr RENAUDET informe le conseil qu'une voiture a brûlé il y a quinze jours devant la boulangerie « La Brioche du Thouaret » ce qui a dégradé l'enrobé ainsi que des pavés. Un devis a été demandé à l'entreprise TPF et a été envoyé au propriétaire du véhicule.
- Elagage :
Comme chaque année, l'élagage des chemins est prévu. Cette année, le matériel sera loué à l'entreprise LOCASER ce qui permettra d'avoir du matériel plus performant et ce sera donc plus avantageux pour les employés communaux.
Remarque : Au Plessis, du bois a été fait et laissé au milieu du chemin, voir qui sont les responsables
- Panneaux de signalisation aux écoles :
Il n'y a plus de dos d'âne, mais le panneau 30 km/h est resté. Vérifier auprès de l'équipement si cela est conforme à la législation.
Suggestion : peut-être peut-on installer un panneau « Attention Ecole » pour faire ralentir.
Au lieudit Mon Plaisir, prévoir de mettre un panneau « risque d'inondation ». Suite aux fortes pluies de ces derniers mois, Mr RENAUDET précise qu'il a demandé aux employés communaux de faire le tour de tous les chemins pour prévenir les risques d'inondation qui pourraient être causés par des fossés bouchés.
- Projet prévisionnel concernant les futurs investissements :
Mr RENAUDET indique qu'une des priorités sera l'achat d'une tondeuse.
Le prochain conseil devra demander des devis pour les inscrire assez rapidement au budget 2014.
- Déchet Pelouse : la méthanisation est peut-être la solution pour se débarrasser des déchets verts de la commune. Recontacter Messieurs GIRAUD de Faye l'Abbesse mais il faudrait qu'ils viennent chercher les déchets verts eux-mêmes. Actuellement, les tontes de pelouse sont stockées en bas du stade.
- Pancartes de signalisation : certaines sont à changer car elles ne sont plus lisibles et le marquage au sol est également à refaire à certains endroits.
Prévoir également de mettre une signalisation au chemin de Val héry pour signaler la traversée des enfants dans le cadre du Pédibus.
Un panneau « Interdit de tourner à gauche » est également prévu au niveau du Vieux Pont.
- Rond point rue du commerce :
Dégradation de la chaussée côté chemin d'Artoreau + devant chez Mme MERCERON.
Mr RENAUDET et Mr le Maire précisent que l'entreprise n'a pas été payée et qu'elle doit refaire le travail. L'ensemble du conseil constate effectivement que l'enrobé n'est pas assez épais.
- Entretien du Stade de foot :
On constate une détérioration de l'état du stade depuis 2 ans.
Un plan de fertilisation du terrain avait été mis en place, mais il a été laissé de côté depuis plusieurs années. Prévoir de le reprendre.

Le sablage, le carottage et l'apport de chaux sont nécessaires si on veut le remettre en état.

d. VIE ASSOCIATIVE

Le compte-rendu de la réunion de la commission qui a eu lieu le 15 janvier a été joint à la convocation au conseil.

- TTC :

Une invitation a été distribuée aux participants de TTC pour le dimanche 16 février (présentation du film + photo de groupe + goûter). A ce jour environ 60 personnes sont inscrites.

- 14 Juillet :

La commission a décidé d'attendre la mise en place du nouveau conseil pour l'organisation de cette manifestation.

A ce sujet, la Chambre d'agriculture a contacté la Mairie par mail pour savoir si la commune voulait être candidate pour un marché fermier en 2014.

Mr le Maire rappelle que Chiché a été la 1^{ère} commune à organiser un marché fermier par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture. La collaboration avait été arrêtée car elle ne voulait pas que le marché de Chiché ait lieu le 14 Juillet.

De nouveaux producteurs viendraient peut être par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture.

Mr le maire n'en est pas sûr car par la Chambre d'agriculture les producteurs doivent payer leur participation. Il pense que le problème pour recruter des producteurs vient surtout du fait qu'il y ait des marchés fermier à St Varent et à Cerizay dans les mêmes jours.

- Demande de l'animatrice de la Maison de Retraite : Elle demande la gratuité de la salle pour organiser des lotos et des concours de belote.

La commission propose de répondre favorablement aux conditions suivantes :

- Utilisation de la grande salle, hors week-end et jours fériés
- Utilisation du restaurant scolaire, éventuellement les mercredis et hors périodes scolaires

Accord du conseil.

- Demande de Subvention :

La Radio D4B basée à Melle demande une subvention communale.

La commission propose de ne pas donner suite car elle considère que cette radio est peu écoutée sur notre territoire.

Accord du conseil.

E. COMMUNICATION ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- Assemblées générales :

Mr le Maire fait le point des assemblées générales des associations communales qui ont eu lieu depuis le début de l'année :

Chiché informatique :

L'activité se maintient mais est moins forte que les 1ères années. Les besoins semblent diminuer. Actuellement, il y a 2 groupes le mardi soir. Certains participants apportent leur propre matériel. A noter que le parc informatique vieillit mais avant de réinvestir il

faudra s'assurer que le besoin perdure. Les formateurs ont du mal à suivre l'évolution technologique.

Tarot :

L'association fonctionne bien avec 30 à 40 adhérents

Randonnées chichéennes :

Bonne participation à l'assemblée générale avec environ 110 personnes présentes + intervention de Mme Marlène BOCHE qui a présenté son pays d'origine : l'Île Maurice
Mr le Maire dit que ce serait bien si une soirée sur l'Île Maurice était organisée au niveau communal.

Mr MERCERON rappelle qu'il l'avait proposé lors de la réunion de conseil du mois d'Octobre et qu'on peut se référer au compte-rendu qui le mentionne.

A l'occasion d'une présentation communale, le film du conseil général sur le Bocage pourrait également être diffusé.

Le conseil est d'accord sur le principe.

Les Martins Pêcheurs :

Les bénéfices des lots permettent de réapprovisionner la rivière en poisson mais les pêcheurs sont préoccupés pour l'avenir des barrages du Thouaret

Une réunion du Comité de Pilotage du SIAH a eu lieu dernièrement : 750.000 euros de travaux sont prévus sur 5 ans sur le Thouaret (création, rénovation de pelles, granulat...).

Environ 2 ou 3 barrages sont concernés sur la commune (Haut Gourneau, la Berthomelière,...).

A noter, il y a 203 cartes de pêche sur Chiché, Boismé et Faye l'Abbesse.

- Mur église :

Le maire informe le conseil municipal qu'un camion appartenant à la Société de Transport BRANGEON, qui effectue le ramassage des ordures ménagères dans la commune, a endommagé un muret devant l'église.

Le coût de remise en état du muret s'élève à 200 euros, Mr le Maire propose que la réfection soit réalisée par les employés communaux et que la facture correspondante soit adressée à la Société BRANGEON pour remboursement

Accord du conseil.

- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les compétences communales suivantes ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais Agglo2b :

. Participation Relais Assistantes Maternelles (RAM)

. Entretien des rivières

. Accueil périscolaire et accueil de loisirs

. Halte-garderie Coccinelle

Tandis que la commune a récupéré la gestion et l'entretien de la salle multisports. Par contre les annuités d'amortissement ne sont pas transférées.

Mr le Maire explique que du fait des transferts de charges, cela va avoir un impact sur le montant de l'attribution de compensation que touchait jusqu'à présent la commune.

Selon, les prévisions la commune devrait toucher 25268 euros de moins qu'en 2013 (voir tableau ci-dessous).

CALCUL ATTRIBUTION DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLE 2014

COMMUNE : CHICHE

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2013	Positive	231 381,00	
	Négative		

TRANSFERTS DE CHARGES

Libellé	2011	2012	2013	Moyenne 2011/2013	MONTANT RETENU	Observations
Participation RAM	2 809,00	2 690,00	3 248,00	2 915,67	2 915,67	Payé au CCAS de Bressuire
Entretien des rivières	1 205,00	2 202,00	2 490,00	1 965,67	1 965,67	SIAH du Thouaret
A.P.S.	21 822,00	20 915,00	27 471,00	23 402,67	23 402,67	
Halte-garderie Coccinelle	17 100,00	18 100,00	16 100,00	17 100,00	17 100,00	
Salle de sport	-13 084,00	-20 215,00	-27 049,00	-20 116,00	-20 116,00	
				0,00		
				0,00		
				0,00		
				0,00		
TOTAL	29 852,00	23 692,00	22 260,00	25 268,00	25 268,00	

IMPACT SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

	Montant de l'impact	A.C. PRÉVISIONNELLE 2014	Observations
MOYENNE 2011/2013	25 268,00	206 113,00	
2013 UNIQUEMENT	22 260,00	209 121,00	
MONTANT RETENU	25 268,00	206 113,00	

Mr le Maire précise que depuis 2002 :

- . la commune de Chiché a touché 2.637.850 euros d'attribution de compensation de la Communauté de communes Cœur du Bocage
- . a bénéficié de 5 % des investissements (2.495.364 euros) que Cœur du Bocage a réalisé sur tout le territoire (Courlay : 3.8 %, Boismé : 1.6 %, Faye l'Abbesse : 3.8 % et Bressuire : 86.7 %).

- Utilisation salle de sport :

Mr le Maire indique qu'actuellement des associations non chichéennes utilisent des créneaux horaires à la salle multisports.

Pour information, la communauté de communes Cœur du Bocage facturait 15 euros l'heure aux associations hors territoire Cœur du Bocage.

Peut-être faudra-t-il réfléchir à établir un tarif de location. Cependant pour l'année scolaire 2013/2014, Mr le Maire propose au conseil de conserver la gratuité de la salle pour les associations hors commune.

Accord du conseil.

- Allée des 4 Bornes :

Mr le Maire indique qu'il vient d'être informé de la date du jugement. Celui-ci est prévu le 6 mars à 9h30.

- Sécurité routière : Mr le Maire présente au conseil une affiche de sensibilisation sur la sécurité routière qu'il a reçue de la Préfecture. Le conseil décide de la faire parvenir à tous les présidents d'association.
- Incivilité : Mr le Maire informe le conseil que depuis plusieurs week-ends des actes d'incivilité et de vandalisme ont lieu à Chiché (rue du stade, rue du théâtre, rue de la forêt). Des personnes sonnent aux portes et des boîtes aux lettres ont été vandalisées.
- Site de la commune :

Mr MERCERON souhaite intervenir au sujet du site internet de la commune. Il rappelle qu'il avait accompagné Thomas Vergnaud lors de sa création et qu'il avait accepté de prendre le relais pour faire les mises à jour. A ce jour, Mr MERCERON se sent seul pour gérer le site, une bonne gestion requiert des compétences au niveau technique. A partir du mois d'Avril, Mr MERCERON ne désire plus gérer ce service. Il pense que le site a tendance à perdre de l'intérêt car pour le faire vivre il faut l'alimenter, le mettre à jour régulièrement et l'enrichir. Selon lui, c'est à la commune de reprendre les rênes et de travailler sur la communication et la mise à jour.

2. GIRATOIRE CARREFOUR ROUTE DE CLESSE

Les comptages de véhicules réalisés par la DIRCO sont présentés au conseil. Ils ont été faits à 5 postes différents (Rue du commerce, rue du stade, route de Clessé, + 2 postes sur la RN149). Le résultat révèle que 14.000 véhicules transitent chaque jour au carrefour de la Route de Clessé, dont plus de 2.000 camions. Suite à ces relevés, l'entreprise PIERRE ET EAU, maître d'œuvre pour l'aménagement du Rond point, réfléchit pour présenter un projet à l'administration.

3. EFFACEMENT DES RESEAUX CARREFOUR ROUTE DE CLESSE

Le dossier est en cours avec France Télécom et Séolis. Séolis avait programmé les travaux sur 2014. Coût : 105.000 euros à la charge de Séolis. L'éclairage public et la fourniture des lampadaires est à la charge de la commune. Ce coût peut être estimé à 25.000 euros pour l'éclairage et à 15.000 euros pour les lampadaires, soit au total 40.000 euros sans compter les imprévus.

Mr le Maire explique que pour l'instant la commune n'a pas le budget et a donc demandé à Séolis de reporter les travaux après le vote du budget 2014.

Le conseil demande si on peut profiter de l'effacement des réseaux électriques pour refaire les réseaux eaux usées et pluviales. Mr MARY hésite à faire tout en même temps. Mr MARY se demande si on ne doit pas quand même accepter que Séolis intervienne dès 2014 étant donné qu'ils sont prêts à prendre les 105.000 euros à leur charge. De plus ces travaux ne nécessitent pas de coupure de route.

Une réunion est prévue le 14 mars prochain avec la DIRCO, le Conseil général, l'Entreprise Pierres et Eau, ainsi que le service assainissement de l'Agglo2b.

4. CHOIX PHOTOGRAPHIE DU BOURG

Mr le Maire présente les 2 agrandissements choisis. Mais il précise que l'entreprise veut tout nous faire payer : le reportage aérien, le cd, les 20 photos, le calendrier et les agrandissements alors que nous avions commandé que les 2 agrandissements.

Mr le Maire a contacté la Société qui a répondu que les agrandissements avaient été possibles grâce au reportage aérien effectué en amont.

Le total de la facture s'élève à 581 euros

Mr le Maire demande au conseil de prendre une décision : soit payer l'intégralité de la facture, soit renvoyer tous les clichés.

Vote du conseil : 13 voix pour payer la facture

5. DECISION MODIFICATIVE : BUDGET LOTISSEMENT N° 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 16 décembre la délibération n°66-2013 avait été prise pour ouvrir des crédits sur le budget lotissement afin d'effectuer les écritures de stocks.

En accord avec Monsieur le Trésorier public, il est proposé de ne pas les passer en 2013. Elles le seront donc sur le budget 2014. De ce fait, il y a lieu d'annuler la délibération n°66 2013.

Accord du conseil pour annuler la délibération n°66-2013.

6. CONVENTION AVEC LE LASAT

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des réglementations d'hygiène et sécurité, il est nécessaire de faire réaliser des prélèvements et des analyses des denrées alimentaires du Restaurant scolaire.

Mr le Maire présente donc la proposition de reconduction de convention d'analyses agro-alimentaires du LASAT pour l'année 2014.

Accord du conseil pour signer la convention.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SVL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, lors de la réunion qui s'est déroulée le 18 Décembre 2013, le Comité syndical du SVL a approuvé le projet de modification de ses statuts dans l'objectif :

- d'une part, d'intégrer le transfert des compétences Déchets et Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais « Agglo2b »
- d'autre part, de modifier la représentativité des communes membres au sein du comité syndical, avec la règle suivante : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par tranche de 3.000 habitants.

Il est donc nécessaire que les conseils municipaux des adhérents du SVL prennent une délibération stipulant ces changements.

Accord du conseil pour prendre la délibération.

8. SUBVENTION ADM 79

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADM 79 qui demande le versement d'un acompte de la cotisation 2014 correspondant à 50 % du montant de la cotisation 2013.

En cas de changement de tranche de population suite au recensement de la population, la régularisation sera effectuée sur le solde de la cotisation 2014.

Considérant les services rendus par les juristes de l'ADM, le Conseil municipal décide d'accepter le règlement de l'acompte s'élevant à 300.35 €.

9 . REVISION ALLEGEE DU PLU DE BRESSUIRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier du service Urbanisme de Mairie de Bressuire nous faisant part d'une révision allégée de leur PLU.

La révision porte sur la réduction d'une zone agricole dans le cadre des Villages du Golf. La Ville de Bressuire nous interroge en tant que riverain pour savoir si notre commune désire être associée à cette procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas être associé à la procédure.

10. CONTRIBUTION DE LA SITA D'AMAILLOUX POUR L'ANNEE 2013

- Mr le Maire informe le conseil que la commune va retoucher 31.060,40 euros de la SITA pour l'année 2013 contre 40.404 euros pour 2012 et 39.452 euros pour 2011. Cela s'explique par la diminution du tonnage.

11. AUTORISATION POUR ENGAGER DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25 % DES INVESTISSEMENTS 2013

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que l'article L1612-1 du code général des collectivités locales prévoit que :

- jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 Mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les opérations d'ordre.

Compte tenu de ces dispositions, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leur autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.

Accord du conseil.

12. DEMANDE D'INVESTISSEMENT DE LA PART DE LA SAINT MARTIN, DU TENNIS DE TABLE ET DU FOOTBALL CLUB CHICHEEN

Association Gym St Martin :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association de Gym qui sollicite la commune pour l'achat de 3 tapis de réception. Le devis présenté s'élève à : 3.839 euros TTC

Football Club Chichéen :

Mr le Maire informe le conseil de la demande du Football Club Chichéen qui désire qu'un éclairage soit installé sur le terrain de pétanque. Le devis présenté s'élève à : 1.470,74 euros TTC

Tennis de table :

Le président du Tennis de table demande une subvention pour l'achat d'une table homologuée.

Mr le Maire propose au conseil d'étudier toutes ces demandes lors de l'élaboration du budget 2014.

Accord du conseil.

13. DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS AU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais dont le siège est fixé à Bressuire a demandé son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Les communes déjà adhérentes doivent donner leur accord pour l'entrée de l'Aglo2b au Centre de Gestion.

Accord du conseil.